

COMITE DE DIRECTION
Réunion du 8 septembre 2020
Au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

M. MUFFAT- JOLY

PRESENT(E)S

Mme BRAULT

MM. BALDINO –BOUAT –BOULORD - BOURGEOIS -CHASSIGNEU- CICERON –Dr
SCELLIER– GIROUD GARAMPON- HESNI – ISSARTEL- LOUIS - MALLET –MAZZOLENI–
MONIER -MONTMAYEUR–RAYMOND - SOZET - VACHETTA

EXCUSE(E)S

MM : AGACI- DA CUNHA VELOSO - KODJADJANIAN-TRUWANT – VEYRIER

ASSISTE

Mme BELOT

Séance ouverte à 18H30

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

-
- 1- L'ordre du jour appelle à l'approbation du Comité de Direction du 22 juillet 2020, il n'y a pas d'observations, le PV est adopté à l'unanimité.
-

2–Courriers Et Informations Diverses

Courriers :

- Courrier de remerciements de la famille Biserta, pour le soutien du District suite au décès de Gaëtan, membre du District.
- Carte de Guy Chassigneu. Remerciements.
- Courrier de candidature de M. Deteuf à la commission technique du District. Son intégration est validée au sein de la commission technique élargie. M. Deteuf sera au préalable contacté par la commission.
- Candidature de M. Veloso José au poste de délégué. Candidature validée avec toutefois une remarque de M. Giroud-Garampon qui rappelle son désaccord sur le

principe de passer d'arbitre à délégué alors que nous manquons d'observateurs d'arbitres.

- Candidature de M Vilela au poste de délégué. Il est rappelé que M. Vilela a été membre de la commission féminines et qu'il n'a jamais participé à aucune des réunions. Le Comité émet un doute sur le sérieux de son investissement. Il sera contacté téléphoniquement par le Président de la commission de délégations.
- Courrier du club de FOUR concernant l'arrêt de son activité. Accuse les règlements du District dans les raisons de son arrêt. M. Muffat informe avoir reçu un courrier de la DDCS dans ce sens, une réponse lui sera apportée. En parallèle MM. Boulord et Ciceron se rendront au club afin de rencontrer les dirigeants.
- Courrier du club d'Artas demandant à la commission sportive d'assouplir les horaires des matchs dans le cas de 2 matchs successifs afin de laisser plus de temps pour la désinfection des vestiaires. La commission sportive prendra en compte cette requête.

Informations Diverses du Président :

Dates prochains Comités :

- 9 octobre présentation des finances
- 30 octobre Etude des vœux

Le Président demande à la commission juridique de prévoir une réunion entre le 22 octobre et 29 octobre pour l'étude des vœux.

Licenciement économique :

Le licenciement économique de M. Brotons Nicolas (CTDA) a pris effet le 12 août 2020.

- **ETR** : réunion le 17 septembre au District pour l'académie de Grenoble, Roland Seux (ligue) sera le responsable Covid de cette réunion.

- **Bilan d'activité des commissions** : Rappel est fait aux Présidents de commissions qui n'ont pas encore retourné leur compte rendu pour la saison 2019-2020.

- **Fonds National de Solidarité** : Tous les clubs ont été crédités par le District de 5€ par licencié. Le Président informe que la dotation pour les clubs de moins de 100 licenciés est arrivée. Une permanence sera mise en place afin de recevoir les clubs concernés par cette dotation.

- **Secrétariat** : Prise de poste de Mme Shamsian Anahita le 1^{er} septembre 2020. (remplace Mme Muffat-Joly Marie Jeanne (départ en retraite)).

- **Ouverture du District au public** : le District reste fermé au public jusqu'à nouvel ordre en raison de la situation sanitaire liée au Covid. L'accueil physique est possible, mais uniquement sur rendez-vous.

- **Auditions disciplinaires** : Afin de pouvoir recevoir les clubs en audition dans les conditions sanitaires requises, la salle Pierre Dubois sera en priorité réservée à la commission de discipline les mardis soirs.

- **Assemblée Générale de Ligue** : aura lieu le 24 octobre.
12 délégués district sont requis pour cette Assemblée. Le Président fait un tour de table pour les disponibilités de chacun.

Représentant des arbitres en Commission de Discipline

M. Trevisan Ludovic - Validé

3–Bonus Malus

Présenté par L. Mazzoleni suite à une demande de la commission Ethique.

Afin de tenir compte du nombre réel de matchs joués par les équipes, une pondération du Bonus-Malus est légitime et nécessaire. La commission Ethique ayant observé que le calcul était différent si le nombre de match était différent de 22, le tableau du Bonus-Malus étant conçu pour des poules de 12.

La pondération reprend le principe suivant :

Nombre de pénalités= (Total des pénalités avec bonifications / Nombre de matchs joués) x 22

Après validation à l'unanimité, Le Président décide que dans l'intérêt supérieur du football cette modification du Bonus-Malus est applicable dès cette saison.

sportivité par équipe

La sportivité par équipe est aussi impactée par le nombre réel de matchs joués, une pondération est alors proposée mais avec une limite de 33 points de pénalités concernant le critère « présence des délégués clubs ». Une autre modification a été demandée par la commission Ethique concernant ce règlement pour les jeunes.

Après avoir débattu sur les différentes remarques et arguments de chacun, il est alors proposé de présenter un vœu aux clubs à l'Assemblée du District.

4 –Commission des Arbitres

Stage des arbitres

La CDA souhaite modifier pour cette saison 2020/2021, en raison du COVID-19, le mode de fonctionnement de la partie écrite qui est prévue lors du stage des arbitres de district qui se déroulera le **19/09/2020**, afin d'attribuer une note en complément des tests physiques.

En effet, ne pouvant accueillir les arbitres dans des salles, la CDA souhaite mettre en place un questionnaire sous forme de QCM à remplir chez soi avec un délai de 7 jours, avec dates butoir à définir.

Le résultat de ces QCM serait soumis à un barème de Bonus / Malus défini comme suit :

QCM non rendu : - 0.5.

Notes inférieures à 12: - 0,3.

Notes comprises entre 12 et 16 : 0.

Notes de 16 à 20 : + 0,2.

Ce barème de bonus/malus n'étant pas prévu dans le règlement intérieur de la CDA , une demande dans ce sens a été faite au responsable administratif et juridique de la DTA qui, en réponse, confirme que la CDA peut décider exceptionnellement compte tenu de la crise sanitaire, d'appliquer ce Bonus-malus pour les classements de fin de saison

Le comité de Direction valide la proposition de la CDA.

.....

Le Président donne la parole à JL. Sozet représentant du Comité à la CDA qui fait un bref résumé des réunions de la CDA.

- Le Stage annuel aura lieu à Moirans, organisé par catégorie d'arbitres.
- Le contrôle sur place est supprimé remplacé par un QCM à domicile en raison du Covid
- Seuls les tests physiques sont maintenus
- Quelques modifications des lois du jeu
- Un document informatif sera envoyé aux arbitres
- Il est possible que des réunions s'organisent à la mi saison par catégorie d'arbitres.
- des formations d'entrée en arbitrage sont prévues
 - o les 17-24 et 31 octobre avec une formation administrative et FMI le 7 novembre.
 - o Les 9-16 et 23 janvier avec une formation administrative et FMI le 31 janvier.
- Les désignations des arbitres pour les catégories jeunes se feront par catégorie. 1 désignateur pour les U15, 1 pour les U17 et 1 pour les U20.
- Les saisies des pré-désignations automatiques : F. Guigon doit se rapprocher de M. Mallet

Le Président demande à JL. Sozet pour le prochain CD de communiquer la liste formateurs et des observateurs. Pour information nous avons reçu une candidature de M. Mourad Brioua pour la fonction d'observateur.

H. Giroud Garampon : Quid du stage d'avril ?

Après un tour de table il s'avère plus judicieux de ne pas la maintenir et d'organiser les saisons prochaines 3 sessions : en septembre – octobre et janvier. Acté par le Comité de Direction.

.....

Nomination des nouveaux membres de la CDA

Candidatures de :

- M. Carlos Fernandes : représentant des arbitres en Commission d'Appel et en Commission FMI. Validée par le CD à l'unanimité
- M. Cusanno Stéphane : Validée par le CD à l'unanimité
- M. Dethoor Sylvain : Validée par le CD à l'unanimité
- M. Mete Orhan : Après avis contraires concernant sa candidature, celle-ci est validée à la majorité par le CD
- M. Nasri Riad : Après avis contraires concernant sa candidature : celle-ci est validée à la majorité par le CD

5- Horaires des matchs féminines :

Demande des clubs en U18F à 11 à jouer le dimanche.

J. Issartel rappelle que la saison dernière le District n'avait pas de championnat U18F à 11 car trop peu d'effectifs, nos quelques clubs district jouaient donc en championnat de Ligue avec des matchs le dimanche matin. Cette saison 20-21, nous avons pu ouvrir ce championnat mais nos règlements ne précisent pas cette possibilité sauf avec accord du club adverse.

Un débat s'engage autour de plusieurs possibilités, il est alors convenu de modifier les horaires officiels des U18F à 11 au dimanche matin avec possibilité de jouer le samedi. Attention cette modification ne s'appliquera pas aux U18F à 8.

La commission juridique se charge de réécrire ce texte.

Le texte réécrit est le suivant (au 9/09/2020)

8-2 – Horaires officiels pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 :

Les rencontres des jeunes U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 ont un horaire officiel, c'est-à-dire un horaire fixé par défaut pour toutes les rencontres de la catégorie.

1. Pour les U13 : samedi à 14h00.
2. Pour les U15, U15F : samedi à 15h00.
3. Pour les U17 : samedi à 15h30.
4. Pour les U18F à 8, U20 : samedi à 16h00.
5. Pour les U18F à 11 ; dimanche à 10h00

8-3 – Horaire modifié pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 :

Les rencontres peuvent avoir un horaire modifié parmi les propositions suivantes :

1. Pour les U13: Début du match le samedi de 10h30 à 11h00 et 12h30 à 17h00.
2. Pour les U15 et U15F : Début du match le samedi de 12h30 à 17h00.
3. Pour les U17, U18F (à 8 ou à 11) et U20 : Début du match le samedi de 12h30 à 18h00.
4. Pour toutes les catégories : Samedi de 10h30 à 12h00 (sauf U13 de 11h00 à 12h00) et Dimanche de 10h30 à 15h30, avec l'accord des deux clubs et validation de la commission quelle que soit la période.

8-4 – Modalités de modification de l'horaire : L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

8-4-1 - Pendant la « période verte » : Jusqu'au jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de Footclubs l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3. Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs.

8-4-2 - Pendant la « période orange » : A compter du vendredi 00h00 et jusqu'au mardi 12h00 par le biais de Footclubs avec l'accord du club avant le mardi 12h00, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3.

8-4-3 - Pendant la « période rouge » : La semaine du match à partir du mardi 12h00, sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé. L'article 45 relatif aux terrains impraticables reste évidemment applicable

6- Installations d'OYEU :

Demande de dérogation pour le stade du club de Oyeu.

Rappel des Règlements Généraux du District de l'ISERE

Article 40 – Terrains (IS) / 40.1 Les terrains (IS) des clubs opérant en D1 et D2 seniors doivent être homologués **en niveau 5.**

40.2 Pour les compétitions et les niveaux inférieurs (D3 à D5) à ceux indiqués ci-dessus, les terrains (IS) doivent être classés au moins **au niveau 6.**

Le club d'Oyeu joue cette saison en D3

G. Chassigneu, Président de la commission des terrains expose le problème des installations d'Oyeu et les divers échanges qu'il a eu avec la mairie et le club.

L'aire de jeu est le point noir pour un classement de niveau 6 du fait des dimensions principalement la largeur.

Pour la saison 2020/2021 les travaux vont être réalisés sur la mise en sécurité joueurs et officiels.

- Mise en conformité de la main courante sur côté voie communale
- Remplacement des buts A11 et A8
- Mise en place d'une protection en AR des bancs de touches

- Mise en place d'une protection pour l'accès vestiaires /aire de jeu

Malgré la largeur de l'aire de jeu non conforme, G. Chassigneu demande au Comité de Direction de prendre une position sur cette demande dérogation.

Le Comité de Direction après en avoir débattu valide à la majorité la dérogation sous réserve d'un engagement de la mairie à effectuer les travaux précités.

NB. : JM. Boulord n'a pas pris part au débat ni aux délibérations.

Avant de passer au point suivant, le Président rappelle que l'Assemblée Générale électorale du District se déroulera le 21 novembre, le lieu restant à définir car compte tenu du contexte sanitaire nous ne pourrions pas la tenir au TSF comme à l'accoutumée.

7. Point Covid :

Il est rappelé le protocole FFF mis en place et relayé aux clubs.

Le Docteur Scellier fait un topo sur la situation actuelle. Le nombre de cas augmente surtout chez les jeunes mais on commence à avoir des cas en hospitalisation et en réanimation, même s'ils ne sont pas nombreux, on ne sait pas ce qu'il va se passer dans 15 jours.

Le port du masque risque de rester en vigueur encore plusieurs mois.

Il est possible que la quatorzaine d'isolement passe à 7 jours.

Un débat s'ouvre autour du fonctionnement des déclarations des cas covid, et du respect des mesures barrières (port du masque ...) dans les clubs. Après un tour de table, il en ressort que beaucoup de clubs ne respectent pas le protocole. Il en va pourtant de la responsabilité du club de faire respecter le dispositif mis en place.

Attention si toutes les mesures ne sont pas respectées, la saison sportive risque de s'arrêter de façon prématurée !!

Il est rappelé les missions du référent covid au sein du club.

8. questions diverses :

- F. Ciceron : nombreuses remontées de clubs sur la date de reprise des plateaux U10-U11 qui leur semble trop tardive.

Le Président informe que nous attendons toujours un document officiel sur la reprise des petits, il est vrai que les parents inquiets tardent à prendre des licences pour leurs enfants et il en ressort aussi la problématique des clubs qui laissent s'entraîner les jeunes sans licences ! Un rappel a été fait sur ce point pointant la responsabilité de leur Président.

Le Président informe également qu'en attente du protocole officiel, un document a été conçu par la commission technique et sera envoyé au club d'ici 1 jour ou 2.

S. Bourgeois fait une synthèse de ce document d'aide à la reprise

Voir le document complet : [ICI](#)

- P. Monier : peut-on mettre en place des réunions par visio ? Exemple Skype, zoom ou autres ? Le Président répond par l'affirmatif si tous les participants ont le matériel adéquat...
- P. Monier demande si un challenge de Fairplay est prévu pour la saison 2019-2020 ? Non aucun challenge n'a été attribué.

- JM Boulord : Définir les équiéiers premiers en jeunes et comment déterminer les brulés ?
JM. Boulord présente un tableau des catégories d'âge par compétition qui **sera présenté en réunions de début de saison et en Assemblée Générale** :
- A. Brault : Question sur les horaires des U20

Demandes de clubs qui souhaitent jouer au-delà de 18h.

Si on considère que le championnat U20 est un championnat de jeunes, alors 18h est l'horaire limite.

Il est précisé que pour la FFF c'est une sous-catégorie de compétition senior mais comme pour la Ligue, le District l'a placé en championnat de jeunes.

Un débat s'ouvre autour de la possibilité de jouer après 18h00, l'application des textes actuels restent en vigueur néanmoins le comité laisse la possibilité aux clubs s'ils sont d'accord entre eux et éclairage homologué de jouer au-delà.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction
Fin de séance 21h50

Michel MUFFAT-JOLY
Président du District

Elisabeth BELOT
Secrétaire de séance